

<http://47.snuipp.fr/Audit-sur-le-fonctionnement-de-l-ecole>



# Audit sur le fonctionnement de l'école ?

- École - L'École en débats -

Date de mise en ligne : samedi 2 octobre 2021

Dernière mise à jour : 2 octobre 2021

---

Copyright © FSU-SNUipp 47 - Tous droits réservés

---

Nous avons été alerté-es par des collègues ayant reçu une convocation pour participer à un processus d'audit du fonctionnement de leur école se déroulant sur plusieurs jours, répartis sur une durée indéfinie au cours de cette année scolaire.



## Sommaire

- [Expérimentation](#)
- [D'où ça vient ?](#)
- [Ce dispositif pose plusieurs questions :](#)
  - [D'abord sur la forme :](#)
  - [Ensuite sur le fond :](#)
  - [Sans oublier que :](#)
- [De notre point de vue :](#)

## Expérimentation

Il s'agit d'une expérimentation nationale déclinée par le rectorat.

Des écoles du département (circonscriptions d'Agén3, de Marmande et de Villeneuve) ont été sélectionnées par les IEN pour un audit sur le fonctionnement de leur école.

- Composition du panel : RPI, école lambda, école avec ULIS, REP.
- Objectif : repérer les difficultés sur les modalités de réalisation de cet audit. En effet cette expérimentation a vocation à être généralisée.
- Deux parties sont prévues : 1 journée enquête-formulaires (un mercredi) et deux ou trois autres avec des visites dans les écoles (IEN et ?).

Le principe c'est de l'autoévaluation puis des visites d'IEN non supérieurs hiérarchiques (sic !) car venant d'autres départements, ou exerçant d'autres fonctions.

## D'où ça vient ?

L'origine de cette expérimentation « d'auto-évaluation des écoles » provient de la Loi « pour l'école de la confiance » publiée au JORF le 26 juillet 2019.

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf...>

Cette loi :

## Audit sur le fonctionnement de l'école ?

---

- Supprime tout d'abord le Conseil national d'évaluation du système scolaire (CNESCO) jugé bien trop indépendant par JM Blanquer.
- Crée le Conseil d'Évaluation de l'École (CEE) dont 9 des 14 membres sont nommé-es par ... JM Blanquer. Ce conseil est chargé d'évaluer l'organisation et les résultats de l'enseignement scolaire.
- Prévoit la mise en œuvre d'évaluations conduites par le ministère portant sur les acquis des élèves, les dispositifs éducatifs et les établissements d'enseignement scolaire.
- Prévoit aussi la réalisation d'auto évaluations et d'évaluations des établissements.

C'est dans le cadre de ce dernier alinéa que quelques collègues du département ont eu la mauvaise surprise d'avoir été sélectionné-es d'office.

Au printemps 2021, le CEE a publié son « programme de travail 2021-2023 » [\[1\]](#) qui intègre un chapitre sur l'évaluation des écoles du premier degré :

Évaluation des écoles du premier degré :

- élaboration du cadre méthodologique et des outils d'évaluation des écoles du premier degré pour une première campagne d'évaluation à la rentrée 2021 ;
- accompagnement et aide à la formation des acteurs en académies ; mise à disposition de ressources
- suivi du déroulement des futures campagnes d'évaluation, récolte des bilans provenant des académies ; synthèse nationale annuelle et recommandations.

## Ce dispositif pose plusieurs questions :

### D'abord sur la forme :

- On n'est pas obligé d'accepter. L'IEN devait proposer et expliquer, pas imposer.
- La journée du mercredi est prévue sans compensation de temps mais l'IA envisage toutefois la possibilité de prendre sur les 6h du plan de formation.
- La mise en place a été très précipitée, en laissant peu de temps de réflexion aux collègues sélectionné-es d'office. Il est vrai que L'IA de Lot-et-Garonne est le pilote académique du dispositif.

### Ensuite sur le fond :

L'objectif c'est de cacher la volonté de contrôle et d'uniformisation des pratiques en promouvant l'auto-évaluation et la co-évaluation.

Appelons un chat un chat. Il s'agit d'identifier les leviers qui serviront à « manager » les écoles dans le cadre de la Loi de la défiance, mais aussi sans doute en lien avec le nouveau statut des écoles prévu par la loi Rilhac.

Si le ministère voulait réellement aider les équipes à s'auto-organiser, il répondrait favorablement aux demandes qui ont émané de la consultation qu'il avait lui-même organisée.

## Sans oublier que :

La précipitation de la mise en place a parfois conduit les directeurs et directrices à ne pas dire non, sans avoir pu mesurer les conséquences pour l'équipe de l'école.

## De notre point de vue :

Ni les collègues, ni les écoles n'ont rien à attendre de bon dans ce type de formation/formatage.

Le but du jeu est de mettre en application le « new management » qui prévoit que chacun-e intériorise et fasse sienne l'imposition des mesures qui découleront de sa propre « auto-évaluation ».

**Nous suivons ce dossier de près, et nous soutiendrons toutes les tentatives de résistance à ce dispositif.**

---

[1] Programme du Conseil d'évaluation de l'école : <https://www.education.gouv.fr/media...>